

## Descriptif

*La fonction d'instructeur est une activité différente du pilotage et un bon pilote n'a pas forcément les qualités et les compétences pour devenir instructeur.*

Le stage FI(S) est un stage de formation théorique et pratique destiné à enseigner les techniques d'instruction du pilotage des planeurs et du vol à voile.

Ce stage répond aux exigences du Règlement Européen 1178/2011 du 3 novembre 2011 modifié déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables au personnel navigant de l'aviation civile et particulièrement à sa sous partie "J" section 1 et 2 qui traitent des qualifications d'instructeur.

La qualification FI(S) permet à son titulaire de dispenser l'instruction en vol en vue de la délivrance, de la prorogation et du renouvellement des licences de pilote de planeur LAPL(S) et SPL.

Les formations FI(S) de la FFVV sont délivrées dans le cadre de l'ATO CNVV.

## Déroulement de la formation

Les 3 modules de formation doivent être effectués dans l'ordre énoncé. Le candidat ne peut être présenté à l'évaluation de compétence finale que si l'ensemble des modules a été validé.

### 1 - Module de formation pédagogique au sol (6 jours)

Ce module est destiné à apporter aux candidats les méthodes et techniques pédagogiques au sol et en vol. Il permet au candidat de se familiariser avec la préparation et la réalisation de cours et briefings. Il a également pour but d'aborder et d'approfondir les méthodes d'enseignement en vol (principes pédagogiques, conception des leçons, articulation de la progression, etc.) qui font l'objet d'une application au simulateur.

#### Formation théorique (9 heures 30)

- Pédagogie générale
- Généralités sur les formations et ATO
- Pédagogie appliquée
- Technique de l'exposé
- Guides et mémento de l'instructeur
- Sécurité et rôle de l'instructeur

#### Formation pratique (25 heures 30)

- Présentation simulateur et prise en main
- Pédagogie appliquée au pilotage (cours et simulateur)
- Leçons de pilotage délicates (cours et simulateur)
- Exposés (sujet au choix du candidat)
- Exposés (sujet aéronautique imposé)



## 2. Module de formation à l'enseignement du pilotage et du vol à voile élémentaire (12 jours)

Ce module permet au candidat une mise en pratique au simulateur de la pédagogie du pilotage et du vol à voile élémentaire. Il comprend des séances de simulation (entraînement à la réalisation pratique des leçons) et des applications en vol en planeurs biplaces ou planeurs biplaces motorisés ou TMG ainsi que les briefings et débriefings qui y sont associés.

### Formation théorique (8 heures)

- Pédagogie appliquée (révision de la méthode)
- Facteurs humains et sécurité des vols
- Rôle de l'instructeur
- Structure des leçons de vol à voile
- Le lâcher

### Formation pratique (de 21 à 38 heures)

- Etude ou révision des manuels de vol des aéronefs utilisés pendant la formation
- Prise en main des aéronefs utilisés pendant la formation (\*)
- Pédagogie du pilotage (double commande au simulateur)
- Pédagogie du pilotage (double commande en vol) (\*\*)
- Pédagogie du vol à voile élémentaire (double commande en vol) (\*\*)

## 3. Module de formation à l'enseignement du vol en campagne ( 5 jours)

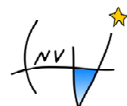
Ce module a pour objet la pédagogie appliquée au vol à voile en campagne. Il prépare le candidat à enseigner la préparation des vols (météo, potentiel aérologique, circulation aérienne, etc...) et leur réalisation pratique.

### Formation théorique – 8 heures

- Pédagogie appliquée au vol à voile
- Sécurité des vols, rôle de l'instructeur
- Circulation aérienne et phraséologie
- Préparation du briefing : MTO NOTAM
- Préparation des vols en circuit

### Formation pratique (14 à 20 heures)

- Préparation et réalisation d'un briefing
- Préparation d'une navigation
- Pédagogie du vol à voile en campagne (double commande planeur)
- Pédagogie de l'atterrissage en campagne (double commande, planeur motorisé, TMG ou ULM ou avion)



## Prérequis

L'admission en formation FI(S) est subordonnée aux conditions préalables :

- Avoir 18 ans révolus (FCL.915)
- Etre titulaire d'une licence SPL (non restreint) et être autorisé à agir en tant que pilote aux commandes d'un planeur ou d'un planeur motorisé ou d'un TMG (FCL.915)
- Avoir une visite médicale de classe II valide
- Avoir effectué au minimum 100h de vol et 200 lancements en tant que pilote aux commandes d'un planeur ou d'un planeur motorisé (FCL 915.FI)
- Remplir un dossier de candidature FI(S)
- Avoir réussi une évaluation théorique d'entrée en stage
- Avoir réussi une évaluation pratique d'entrée en stage dans les six mois précédents l'admission en formation

## Durée

La formation FI(S) comprend trois modules dont la durée cumulée s'étend sur un minimum de 132 heures (environ 22 jours).

- un module de formation pédagogique au sol de 36 heures minimum (environ 6 jours) ;
- un module de formation pédagogique appliquée au pilotage et au vol à voile élémentaire de 60 heures minimum (environ 11 jours) ;
- un module de formation pédagogique appliquée au vol sur la campagne de 36 heures minimum (environ 5 jours).

Les modules peuvent être effectués sous forme de stages bloqués consécutifs ou non ou dans le cadre d'une formation continue au rythme convenu entre candidats et formateurs.

## Localisation

La formation FI(S) sera effectuée dans l'ATO CNVV à Saint Auban et/ou dans un satellite en région.